

# SÉANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 27 juillet, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

**Membres présents** : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Brigitte DUBOYS de LABARRE, Elodie LEPOIVRE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN et Alain GAMBER.

**Membres absents** : Mrs David MAGNIERIE, Samuel LEGENDRE, Thomas BOURY qui a donné pouvoir à Mme Dominique RAGOT, Philippe GIROUX qui a donné pouvoir à Mme Dominique RAGOT.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 22 juillet 2020

*Mme Brigitte DUBOYS de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.*

## **DESIGNATION DELEGUE DU CNAS**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'élire ce délégué.

Après en avoir délibéré et voté,

A été élue pour le CNAS : Mme Martine LEROY

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'informer le Président du CNAS.

## **DESIGNATION DELEGUES DU SMICO**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SMICO.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'élire ces délégués.

Après en avoir délibéré et voté,

A été élu pour le SMICO :

Délégué titulaire : M. Thomas BOURY

Délégué suppléant : M. Samuel LEGENDRE

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'informer le Président du SMICO.

## **ADHESION AMO**

Madame le Maire donne lecture de la proposition d'adhésion 2020 à l'AMO (Association des Maires de l'Orne)

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière de 107.47 € pour l'adhésion 2020 à l'AMO.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement dépenses au budget en cours au compte 6281.

## **ADHESION CAUE**

Madame le Maire donne lecture de la proposition d'adhésion 2020 au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière de 35 € pour l'adhésion 2020 au CAUE.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement dépenses au budget en cours au compte 6574.

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE**

En application de l'article L19 du code électoral et suite aux élections municipales 2020, il doit être renouvelé la commission de contrôle pour vérifier les listes électorales.

La commission de contrôle est composée comme suit dans les communes de moins de 1000 habitants :

- un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant, à l'exception du maire et des adjoints
- un délégué de l'administration (électeur de la commune), un titulaire et un suppléant désigné par le représentant de l'Etat
- un délégué du Tribunal de Grande Instance (électeur de la commune), un titulaire et un suppléant désigné par le président du Tribunal Judiciaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Philippe GIROUX, conseiller municipal titulaire et Mme Elisabeth DEZECACHE, conseillère municipale suppléante.

Le conseil municipal propose deux électeurs de la commune, un titulaire et un suppléant pour être délégué de l'Administration : M. Jacques BLIN et M. Philippe SELLOS.

Le conseil municipal propose au Tribunal de Grande Instance deux électeurs de la commune, un titulaire et un suppléant au sein de cette commission : Mme Raymonde LIZOT et M. Gérard GOUIN.

## **COMMISSIONS CDC DU PAYS DE MORTAGNE**

Le conseil municipal nomme les délégués titulaires et suppléants pour les commissions de la CDC du Pays de Mortagne au Perche.

	<b>COMMISSIONS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>1</b>	<i>Finances et Ressources humaines</i>	<i>Alain GAMBER</i>	<i>Marc SIMOEN</i>
<b>2</b>	<i>Développement économique, tourisme et numérique</i>	<i>Thomas BOURY</i>	<i>Dominique RAGOT</i>
<b>3</b>	<i>Enfance et Jeunesse</i>	<i>Elisabeth DEZECACHE</i>	<i>Elodie LEPOIVRE</i>
<b>4</b>	<i>Culture</i>	<i>Dominique RAGOT</i>	<i>Brigitte DUBOYS de LABARRE</i>
<b>5</b>	<i>Sports</i>	<i>Philippe GIROUX</i>	<i>Alain GAMBER</i>
<b>6</b>	<i>Environnement, déchets ménagers et énergies</i>	<i>Samuel LEGENDRE</i>	<i>Thomas BOURY</i>
<b>7</b>	<i>Voiries et rivières</i>	<i>Marc SIMOEN</i>	<i>Alain GAMBER</i>
<b>8</b>	<i>Assainissement et eau</i>	<i>Martine LEROY</i>	<i>Philippe GIROUX</i>
<b>9</b>	<i>Aménagement, urbanisme et patrimoine</i>	<i>Brigitte DUBOYS de LABARRE</i>	<i>Martine LEROY</i>

## **ACHAT DE PANNEAUX CHEMIN DU MOULIN DE COULIER**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est souhaitable de sécuriser le chemin du Moulin de Coulier, chemin communal où beaucoup de personnes se promènent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le conseil municipal décide de l'acquisition de deux panneaux « attention ralentir enfants ».

Les membres du conseil municipal chargent Madame le Maire de procéder à la commande de ces deux panneaux qui seront installés par l'agent communal dans le chemin du Moulin de Coulier.

## **EMPRUNT A COURT TERME TRAVAUX DE L'EGLISE**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer les travaux de l'église.

La commune décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 120 000 € à court terme.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Site Internet : M. Thomas BOURY propose une réunion avec la commission informatique concernant l'hébergeur du site internet « réseau des communes ».
- Mme le Maire informe le conseil municipal sur l'évolution des travaux de l'église. Le conseil municipal demande à Mme le Maire d'envoyer un courrier au maître d'œuvre concernant le retard pris sur la toiture de l'église et demande le changement du lattis et de la toile qui ont été fragilisés avec les intempéries et les fortes chaleurs.
- M. Marc SIMOEN informe le conseil municipal que l'entreprise DRONEAU de Bazoches est venue voir le talus du cimetière et conseille à la commune de faire un état des lieux, par un huissier, par rapport aux habitations qui se situent au-dessous et conseille de végétaliser le talus; un RDV est pris avec M. ALLARD entreprise SYLVANOR de St Langis lès Mortagne ce mercredi.
- M. Marc SIMOEN informe qu'un RDV est pris avec M. Gérard OLIVIER, Président de l'Amicale Sportive de Ste Céronne pour statuer sur la situation de l'association.
- Le conseil municipal a évoqué le problème récurrent des containers de déchets ménagers de POIX qui débordent régulièrement, un RDV sera pris en août avec le directeur du SMIRTOM, actuellement en congès.
- Mme Martine LEROY informe qu'elle a été à une réunion du SMAEP du Haut Perche, M. J-Paul MADELEINE a été élu Président.

*Séance levée à 20h35.*